



Le président Michel Martelly a indiqué lundi qu'il pourrait publier l'amendement de la constitution de 1987 suspendu depuis près d'un an en raison d'irrégularités relevées dans le texte voté en Assemblée nationale et celui publié dans le Moniteur.

« Je m'envole vers la publication de la constitution amendée », a répondu M. Martelly à Radio Sccop FM.

Une commission d'experts mis en place par le chef de l'état s'était prononcé contre la publication de la version amendée de la Charte fondamentale votée en 1987.

Le président Michel Martelly a indiqué lundi qu'il souhaitait publier la constitution, « Ceci me permettrait de former une fois pour toute le Conseil électoral permanent au lieu de retourner à la formule d'un conseil provisoire.

« Je serais le premier président à créer le Conseil électoral permanent, alors que cette institution prévue par la loi mère n'a jamais pu être installée », a signalé le président Martelly.